

Compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école du jeudi 6 novembre 2014 – 16h/18h

Présents:

Mme BUCHIGNANI, directrice,
Mmes CAVALLO, GENTRIC, GAZET, METTOUDI, , DAUDE, LATOURES et LISSANDRE, enseignantes,
Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée membre du RASED, présente de 17h à 18h
Mmes ALEXANDRU, BERNIER, HEMERY, M. DOLCIANI, représentants élus des parents d'élèves,
Mme KNOLL, responsable du temps-péri-scolaire
Mme LUPI, adjointe au Maire chargée de l'Éducation, présente de 16h à 17h
Mme GAGNAIRE, DDEN

Point n°1: Vote du règlement intérieur

Règlement approuvé par le Conseil. (voir document ci-joint)

Point n°2: présentation de l'équipe pédagogique et composition des classes:

Classe	enseignante(s)	ATSEM	effectif
PS	Mme Isabelle BUCHIGNANI (déchargée par Mme Sophie LISSANDRE le mardi et un mercredi matin sur 4)	Mme Cathy RENARD	29
PS	Mme Valérie DAUDE	Mme Marie-Christine REYNES	30
PS/MS	Mme Brigitte GAZET DU CHATELLIER	Mme Christine ESTEVAO	29 (6+23)
MS	Mme Véronique GENTRIC (Mme Sophie LISSANDRE le vendredi)	Mme Christine FOREST	30
GS	Mme Véronique CAVALLO	Mme Sandra CATTELLE	28
GS	Mme Edwige METTOUDI	Mme Brigitte LANDAIS	28
MS/GS	Mme Sabrina LATOURES	Mme Laurence FALICON (Mme Nathalie PROVENCAL le vendredi)	28 (21+7)

2 enfants handicapés sont intégrés dans les classes et bénéficient d'une mesure compensatoire: présence d'une AVSI (auxiliaire de vie scolaire) à leurs côtés

Les parents demandent à Mme LUPI ce que la mairie prévoit pour faire face à ces effectifs importants et s'inquiètent en raison des constructions en cours dans le quartier :

Mme LUPI répond qu'un terrain a été acheté en haut de l'avenue des Alpes pour construire une école mais qu'il n'y a pas encore de date fixée pour cette construction.

Il y aurait une autre école en prévision dans le centre ville. (quartier de la Villette)

M. DOLCIANI demande si, malgré ces effectifs chargés, il sera toujours aussi difficile d'obtenir une dérogation pour inscrire un enfant dans une autre commune : Mme LUPI répond : « oui, parce que cela coûte 1600 € par enfant et par an. »

Elle explique aux parents que c'est l'Éducation Nationale qui décide d'ouvrir ou non des classes et leur conseille de s'adresser à M. l'Inspecteur pour parler de ce problème des effectifs.

Les parents demandent s'il y a une règle pour limiter le nombre d'élèves par classe. Mme LUPI répond qu'à partir de 30 enfants, c'est M. l'Inspecteur qui décide.

Point n°3: Projet d'école

Mme BUCHIGNANI présente le « projet global de prise en charge de la difficulté scolaire »

1/ 1^{ère} rentrée (PS):

- rentrée échelonnée (sur 2 jours) mais les premiers jours ont été difficiles : beaucoup de pleurs cette année.

- récréations décalées (2 petites récréations le matin à 9h30 et 10h45)

- aide de l'enseignante du RASED : aide à la rentrée dans les classes de petite section et dans les GS : ateliers d'écriture (actions de prévention collective)

2/ Élèves en difficulté

- repérage dans la classe par l'enseignant

- discussion en conseil de cycle .
- orientation vers le RASED ou groupe de besoin (APC)
- tenue d'une équipe éducative pour inviter les parents à compléter le dispositif
- liaison GS/CP : communication du nombre d'enfants de GS ayant bénéficié de ces aides aux enseignants du CP lors des conseils de cycle 2

Fonctionnement des APC

1/2h de 11h30 à 12h tous les lundis et vendredis.

Seuls les élèves de MS et GS sont concernés à raison d'une séance/semaine pour les GS, une séance toutes les 2 semaines pour les MS.

- groupes intra ou inter-classes selon les besoins

Classe 3 : 1 séance par semaine pour les élèves en difficulté. 1 séance par mois (1/4) pour les autres.

Classe 4 : 2 séances par semaine : élèves en difficulté (moyenne section)

fonctionnement du RASED :

- Participation à l'analyse des difficultés lors de conseils de cycle pour harmoniser la mise en place des aides.
- si nécessaire, observation dans la classe, puis, avec l'enseignante, partage des observations et analyse des attitudes, comportements et compétences des élèves.
- Participation aux équipes éducatives (si nécessaire)

Difficultés d'ordre social, culturel, familial

- demande de RV (visite médicale anticipée) au médecin de la PMI pour les PS et MS, au médecin scolaire pour les GS
- Équipe éducative en présence de tous les membres concernés (enfant, enseignantes de la classe et du RASED, directrice, psychologue, médecin de la PMI ou scolaire, intervenants extérieurs : orthophonistes, psychomotriciens, membres du CMP...)

On regrette la disparition du PRE pour la ville de Cagnes.

Mme BLANCHARD se présente, décrit son rôle et les interventions du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté): elle traite les difficultés à dominante pédagogique, prioritairement au cycle II. Elle participe aux réunions d'équipes éducatives des enfants dont elle s'occupe et aux conseils de cycle. Les prises en charge ont lieu sur le temps scolaire et en complémentarité avec l'enseignante de la classe. Les parents sont informés par courrier et une rencontre peut être proposée.

En maternelle, elle fait surtout de la prévention ciblée pour certains élèves qu'elle prend en petits groupes. Cette prévention est capitale pour éviter que la difficulté s'installe.

Elle intervient également dans les classes de GS pour faire des ateliers d'écriture.

Elle a jusqu'à 40 enfants par période sur 4 écoles, c'est pourquoi elle ne prend que les GS en maternelle. Les autres enfants sont orientés vers l'extérieur.

Mme KLEIN psychologue, est disponible sur RV.

Il n'y a plus d'enseignante spécialisée dans les aides à dominante ré-éducative dans l'école

Projets de classes:

- Arts plastiques: reconduction du projet d'exposition « éphémère » d'œuvres réalisées en classe par les élèves, mais aussi par tous les volontaires: parents, enseignantes, atsem... Thème : la cuisine

Date à fixer

- Dans le cadre du travail de liaison GS/CP avec les écoles Daudet I et Daudet II, les élèves de GS participeront au « rallye-lecture »

- Les élèves de PS sont allés ou iront au marché de Cagnes (travail sur le vocabulaire: les fruits, les légumes, les étals...).

Ils iront soit au parc Phoenix, soit à l'Eco-parc de Mougins (expo sur l'alimentation jusqu'en mars)

- Les classes de MS iront visiter une ferme pédagogique en fin d'année scolaire, à voir en fonction du budget pour les bus.

- Les élèves de GS devraient aller à la piscine à compter du mois d'avril, à condition d'avoir un nombre suffisant de parents qui accompagnent.

- Noël: la mairie offre un spectacle et la venue du Père Noël avec un livre pour chaque enfant et un goûter

Durant le mois de décembre, les élèves iront au cinéma voir un dessin animé (séance offerte par la coopérative de l'école)

- Toutes les classes de l'école participent au concours de dessin « affiches de Noël » organisé par la mairie qui octroie une somme de 25€ par classe pour cette réalisation (somme doublée si on gagne le concours)

- Galette des Rois : goûter offert par la mairie le vendredi 23 janvier

- Carnaval : le mercredi 18 février : il est rappelé aux parents que le carnaval est une fête qui se déroule dans le temps scolaire et dans l'école et que pour des raisons réglementaires et de sécurité, ils ne peuvent pas y assister. La mairie offre un goûter et les confettis.

- Fête de fin d'année : le vendredi 19 juin. Les enseignantes prépareront le spectacle et demandent aux parents élus de prévoir l'organisation de la fête et la surveillance le soir même.

Réunion (directrice + parents élus) pour préparer la fête et d'éventuelles ventes de goûters : date à fixer

Point n°4: Coopérative de l'école: compte-rendu financier

Les comptes coopératifs de l'école (une coopérative centrale + 7 comptes-classes) sont gérés par l'OCCE.

- En compte au 1/09/2014 : 1842,41€
 - participation des familles: + 2788€ (moyenne : 13,74€ environ/enfant)
 - affiliation + assurance OCCE: - 448,80€
 - versement aux comptes-classes: - 2030 €
 - remboursement coop famille : -17€
- En compte au 6/11/2014 : 2134,61€

achat d'une sono ?

Plus de sono fournie par la mairie pour la fête de fin d'année. Avec les budgets de la mairie, il n'est pas possible d'acheter ou de louer une grosse sono. Est-il possible de se grouper avec Daudet pour en acheter une en commun ? Mme BERNIER posera la question lors du Conseil d'École de Daudet.

Point n°5 : sécurité : plan Vigipirate

Niveau orange. Lecture du plan.

Point n°6 : Travaux

Fait :

- durant l'été :
 - peinture de 2 classes
 - réparation du béton des placards à vélos de la cour
- en octobre :
 - équipement informatique: un nouveau poste dédié à la direction de l'école.
- en cours : chaque classe sera dotée d'un poste informatique par classe dès que la mairie aura installé des prises électriques(mais toujours pas de connexion à internet : Mme LUPI informe le Conseil que cela devrait évoluer rapidement car M. le Sénateur-Maire a autorisé le Wi-Fi dans les écoles)

Demandes en attente:

- rénovation totale de l'enrobé de la cour ; nouveau problème à signaler : quand il pleut, d'importantes flaques se forment dans la cour au niveau du portail d'entrée et aussi dans le passage le long de l'entrée de l'autoroute rendant l'accès à l'école difficile.
- rénovation totale des WC des grands sanitaires avec pose de dévidoirs individuels de papier toilette à côté de chaque WC.
A cette occasion, serait-il possible d'aménager une porte permettant d'accéder directement des toilettes à la salle polyvalente ?
- Remplacement des panneaux d'affichage

Problèmes de stationnement et de circulation autour de l'école

- Les parents demandent à la mairie d'élargir le stationnement-minute à l'ensemble des places autour de l'école (environ 40 places) (dossier remis à Mme LUPI en 2013/2014) = Mme LUPI demande aux parents de faire à nouveau une demande par courrier à M. le Sénateur -Maire.
- mise en sécurité du passage piéton qui permet de traverser la rue Hélène BOUCHER en face de l'école : demande déjà effectuée par mail par Mme BUCHIGNANI à Mme LUPI le vendredi 31 mai 2013 avec

copie à Mme GAGNAIRE suite à un incident qui s'est produit ce jour-là sur ce passage piéton. Malgré une réunion sur site le 20/05/2014 en présence de représentants de la mairie et de la Métropole, c'est pour l'instant resté en l'état.

Mme LUPI informe le Conseil qu'elle a relancé M. GUEVEL (Adjoint en charge des travaux en liaison avec la Métropole) par mail et qu'elle l'a rencontré le lundi 3 novembre.

Point n°6: questions diverses

Réforme des rythmes scolaires

- école le mercredi matin de 8h30 à 11h30 suivie d'une garderie jusqu'à 12h30 (ou du CLSH)
- TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) organisés le soir de 15h45 à 16h30 suivis d'une garderie jusqu'à 18h ou 18h30 pour les enfants dont les parents travaillent.

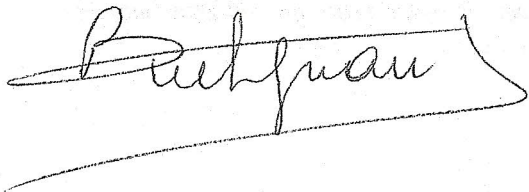
Mme LUPI informe le Conseil que M. le Maire fera une réunion en présence de M. l'Inspecteur le 8 décembre à 17h30 : il souhaite la présence d'un enseignant + un parent du Conseil d'école. Mail à Florence GORY

Mme LUPI informe que les Atsem absentes ne seront plus remplacées et qu'il faudra trouver des solutions en interne : par exemple, ce sont les Atsem de grande section qui remplaceront celles des petites sections si elles sont absentes.

à 18h10, la séance est levée.

La directrice:

Mme BUCHIGNANI



la secrétaire:

Mme LATOURES

